

Compte-rendu de réunion du 11 juin 2026

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Céline AMBROSETTI	Métropole de Lyon	x	
Constance ADRASSE	Lorient agglo	x	
Aurore ALARCON	IGN / Département normalisation	x	
Xavier AUREY	Pré-Bocage intercom-Normandie		x
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération		x
Myriam BASLE	Rennes Métropole		x
Stanislas BESSON	DDT 38		x
Armel CAILLON	Nantes Métropole	x	
Audrey CECERE	Métropole Aix-Marseille Provence		x
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		x
Quentin COURTIADÉ	IGN / Consultant AMOA GPU	x	
Marion DUMONT	IGN Cheffe de projet GPU	x	
Bruno FORGET	SIEEA		x
Arnaud GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Hermance GAUTHIER	Projet DOCURBA		x
Elise HENROT	Géoscope	x	
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	x	
Alban KRAUS	Tulle Agglo	x	
Antoine MORICEAU	SOGEFI	x	
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		x
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		x
Clotilde SOTTIEZ	Geo-inspire	x	
Agathe TOSCER	Nantes Métropole		
Jean DESPHIEUX	DHUP / UP3		x
Mathilde VALLOT	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier urbanisme (*J. Desphieux*)
- Avancement du SG3 "SUP" (*M. Dumont – S. Besson*)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (*N. Kulpinski*)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (*A. Gallais*)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (*A. Gallais*)

Prochaine réunion : **23 septembre, 9 décembre 2026 à 9h30, en visio**

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage du GT CNIG DDU](#).

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) (12 mars) est validé.

Actions réalisées depuis :

- SG3 : Finaliser la nomenclature des valeurs de l'attribut ASSIETTE.symbole
- SG3 : Définir la forme de SERVITUDE.nomSupLitt
- SG5 : Intégrer la nomenclature de ASSIETTE.symbole et finaliser le catalogue de symboles SUP
- SG5 : Convertir en markdown du document de spécifications générales des symbolisations
- SG6 : Rédiger le cahier des charges de l'outil de conversion du règlement d'urbanisme
- DDU : Intégrer les évolutions au fil de l'eau dans le projet de révision des standards SUP et PLU/CC
- DDU : Remplacer reglement.xml par reglement.json dans le projet de standard PLU/CC

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG1 : Relance du SG1 sur les questions métier
- SG3 / Projet GPU : fourniture du jeu test pour la table nationale SIMPLISUP
- SG5 / Projet GPU : intégrer les symbolisations manquantes dans le GPU
- SG5 : Réviser le document de spécifications générales des symbolisations
- SG6 : Finaliser la modélisation SRU de niveau 2 (SG6)
- DDU : Créer son compte Github et [s'abonner aux issues du Github PLU \(tous !\)](#)

INFOS / ACTUS

- Le GT CNIG DDU accueille Céline Ambrosetti (Lyon Métropole) et Clotilde Sottiez (geo-inspire.com)
- Le [projet "Versionning"](#) s'appuie sur le standard CNIG PLU/CC et propose une historisation des différentes versions de travail, décrit par le [principe de versionning](#). Il a été présenté à ce [webinaire du 9 juin](#).

Basé sur le tandem QGIS et PostgreSQL cet outil conçu et développé par [l'AURG](#) et [GAM](#) permet d'apporter de la souplesse et de la traçabilité/historisation dans la numérisation des documents d'urbanisme. Il permet de gérer le travail de numérisation de plusieurs procédures en parallèle. Par exemple, un travail en cours sur une procédure MJ3 simultanément à une numérisation d'une M2 avec des dates prévisionnelles d'opposabilité différentes. Un webinaire le 9 juin a permis de présenter [le projet](#) et son application dans le cadre de la refonte du SIG Urbanisme de la métropole de Lyon. C. Ambrosetti, géomaticienne au Grand Lyon, travaille sur PLUi versionning et précise qu'il s'agit d'un projet open-source.

Références : [Présentation du concept par l'AURG](#), [Plugin QGIS](#), [Communication dans le Forum des Géocommuns](#), [Ressources documentaires sur le projet](#).

GPU

- Le pilote du Projet GPU côté ministère est la DHUP. En interne : désormais davantage du ressort du bureau métier UP2 que de UP3.
- Depuis février, les Mises En Compatibilité de l'Etat (MEC) peuvent être publiées sur le GPU par les services de l'Etat (DDT(M)) lorsque les collectivités sont en défaut. Pour ce faire, un pseudo-standard a été établi par l'équipe projet GPU, dont la traduction informatique est [accessible ici](#).

M. Dumont précise que la collectivité et la DDT restent responsables respectivement de leurs documents d'urbanisme mis en compatibilité. Lors de la révision du document d'urbanisme, la DDT reçoit une alerte et doit dé-publier manuellement la MEC après avoir vérifié qu'elle a bien été intégrée dans le nouveau

document d'urbanisme. On trouvera ici un [premier exemple de MEC publiée](#). Une communication officielle portée par la DHUP viendra prochainement.

- La prochaine version du GPU en cours de recette. Elle intègre :

- Les évolutions 2025 du standard PSMV (contraintes de géométrie sur les prescriptions et périmètres d'info) et du standard SUP (révision des géométries et des types de générateurs de quelques catégories de SUP)
- quelques évolutions métier demandées : affichage du type de procédure sur les documents d'urbanisme, affichage de l'historique des versions pour tous les types de documents, lien vers les versions historiques y compris pour les situations où un PLUi remplace des documents communaux, forcer la présence d'une prescription 97-00 quand le PLUi est sectoriel, ajout de contrôle sur les cartes de recul du trait de côte, etc.

La publication de cette nouvelle version est prévue pour juin 2026.

Décision / Actions

- *partager au GT DDU le pseudo-standard MEC détaillé dans la documentation utilisateur (M. Dumont)*

2. Actualités métier et évolutions de la réglementation (UP3 / UP4)

Le point est annulé du fait de l'absence de représentation de DHUP et de transmission d'éléments.

Les trois points présentés lors du [dernier GT DDU](#) n'ont pas été instruits. M. Dumont rapporte l'état d'avancement de la réflexion de DHUP à ces sujets :

- Objectifs de sobriété foncière : pas de retour DHUP sur les attentes et la volonté d'animer le SG1.

- La Loi Huwart est entrée en application fin mai. La DHUP travaille à sa traduction dans le standard PLU/CC et le validateur GPU.

- Cartes de préfiguration du recul du trait de côte : le bureau métier DEB / ELM2 porte la volonté de sensibiliser à nouveau les collectivités aux attentes sur la numérisation et la publication des cartes de pré-ZRTC dans le GPU et de valoriser ces informations dans Géorisques pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL). Le projet GPU a rapporté la demande DHUP de création d'un code de périmètre d'information (cf. [Issue 41](#)), en remplacement des consignes actuelles du standard (INFO 99-00 avec TXT « pré-ZERTC »).

Questions / débats

- La mise en compatibilité reste un sujet sensible pour les collectivités, certaines mettent en cause la façon dont elle est gérée par les services déconcentrés de l'État.

- E. Henrot pose la question du téléversement des projets arrêtés. Le DU est téléversé mais pas publié. La documentation n'est pas facilement accessible. E. Henrot et M. Dumont se réuniront sur ce sujet.

Décision / Actions

- *Relancer DHUP pour planifier une réunion SG1 sur l'ensemble des sujets métiers et des demandes d'évolutions (cf [§6](#)) en suspens. Liste consolidée par M. Dumont et A. Gallais (A. Gallais transmet à DHUP)*

3. Avancement du SG3 "SUP"

Par M. Dumont - cf. [présentation](#) (diapos 4 à 10)

Le standard SUP est en cours de révision afin de faciliter la production, la publication et l'exploitation des SUP par la communauté d'utilisateurs.

En dehors des aspects modélisation, l'instruction ADS serait grandement facilitée par la connaissance exacte de la disponibilité des SUP et par l'obligation pour les gestionnaires de publier leurs SUP (à l'instar de l'obligation, pour les collectivités, de publier leurs documents d'urbanisme).

Le SG3 réunit les parties prenantes (producteurs, utilisateurs, bureaux métiers, entreprises, etc.), pour

travailler à la fois sur ce qui relève du standard, ce qui touche aux questions métier mais également aux sujets plus techniques tels la publication des SUP, l'actualisation et l'exploitation dans le GPU, les recommandations aux gestionnaires - cf. le [mandat du SG3](#) et le « [Github SUP](#) ».

Cette révision majeure prévoit :

- *une relecture complète du standard facilitant la compréhension, comprenant entre autres la révision de l'ordre d'exposition des tables et la revue des dispositions métiers et réglementaires ;*
- *la rationalisation du modèle et le regroupement des attributs GENERATEUR.TYPEGEN et TYPE ;*
- *l'ajout d'un attribut SYMBOLE regroupant toutes les informations utiles à la symbolisation des assiettes et le remplacement de l'actuelle annexe symbolisation par les travaux du SG5 Symbolisation ;*
- *l'intégration de la table SUP_commune, listant les communes impactées par la SUP ;*
- *des ressources complémentaires, tels qu'un gabarit géopackage avec un fichier de style, etc.*

Le SG3 « SUP » s'est réuni le 19 mai. M. Dumont dresse un état d'avancement détaillé des évolutions traitées par le SG3, et celles restant à instruire.

De nombreux points ont déjà été traités et intégrés dans le projet de révision du standard SUP depuis le précédent GT CNIG DDU.

3.1 Points en discussion

Ils sont répertoriés dans les [issues](#) du Github SG3 et concernent (*liste non exhaustive*) :

- le [remplacement de l'attribut CODE_ALEA](#) par une codification des types de procédures pour les SUP PM1 et PM3 (plans de prévention des risques)
- l'[évolution de la catégorie T5 pour distinguer les SUP civiles et militaires](#), à traiter et valider avec UP4
- la [levée du caractère obligatoire de H/HREF pour les EL4](#)
- la suppression des attributs particuliers à certaines catégories de SUP avec, pour la plupart, une réintégration dans les valeurs de TYPEGEN et TYPEASS dans le [registre des générateurs, assiettes et symboles de SUP](#). Seul l'attribut H sera à intégrer en attribut commun dans la table des assiettes de SUP.
- La revue du registre (action SG3) afin qu'il soit validé et permette aux travaux du SG5 de s'y appuyer.
- discussions sur l'attribut HREF, validation des bureaux métier sur différents points, etc.

3.2 SIMPLISUP, le profil d'export à plat des assiettes de SUP à partir du GPU

Le [modèle SIMPLISUP](#) a été validé. Le SG3 a arrêté l'ordre de ses attributs de façon à ce qu'il facilite l'expérience utilisateur.

Le GPU produira SIMPLISUP à partir d'une vue interne assiette_sup, déjà partiellement complétée d'infos telles que le nom littéral de la SUP et le fichier de l'acte l'instituant.

L'IGN procède à des tests et prévoit une publication en octobre 2026.

Les données seront accessibles via les services WFS et de téléchargement du GPU.

3.3 Table de correspondance SUP <=> commune

(issues #3). L'objectif consiste à pouvoir extraire facilement du GPU les SUP applicables sur une commune. Pour ce faire, le SG3 a proposé d'intégrer au standard SUP une table attributaire établissant la relation entre la SUP et les communes qu'elle impacte.

Le chantier ouvre deux volets : l'un concernant le standard SUP davantage destiné aux gestionnaires de SUP, l'autre touchant le standard PLU/CC et destiné aux collectivités.

Le GPU fera l'intersection géométrique des SUP publiées et des communes pour produire une première table SUP_COMMUNE nationale. Pour les SUP qui ne sont pas encore publiées sur le GPU, il sera demandé (via le standard SUP) aux gestionnaires de SUP de fournir la liste des communes concernées et aux collectivités compétentes de lister les SUP qui impactent leur document d'urbanisme en complétant la table nationale exportée du GPU.

- La table <CAT>_SERVITUDE_COMMUNE est intégrée dans le projet de révision du standard.

Nom de la table : <u>SERVITUDE_COMMUNE</u>				
Élément implémenté : relation entre <Servitude> et <Commune>				
Définition : table exprimant la relation (n - m) entre les SUP et les communes qu'elles impactent				
Attributs	Définition	Remarque	Type	Contraintes
<u>idSup</u>	identifiant de la SUP	formaté suivant le §5.2	<u>C40</u>	Valeur vide interdite
<u>insee</u>	code INSEE de la commune		<u>C5</u>	Valeur vide interdite
<u>nomComm</u>	nom de la commune		<u>C80</u>	Valeur vide interdite

Le Projet GPU expérimente actuellement le processus de production, la fréquence d'actualisation et les modes de diffusion. Le contrôle et partage des résultats est en cours, l'API d'extraction est disponible.

La première version de la table SERVITUDE_COMMUNE devrait être disponible en octobre 2026.

Questions / débats

- N. Kulpinski rappelle que le renseignement des servitudes impactant une commune est également intégré au projet de révision du standard PLU/CC afin que les collectivités puissent compléter et actualiser l'information pré-calculée à partir du stock de SUP publiées via le GPU. Il précise que le GPU devra gérer les éventuels doublons issus de ces deux sources d'informations.

- A. Gallais indique que les principales évolutions du standard SUP ont été traitées et remercie le SG3 pour le travail déjà réalisé.

Décision / Actions

- la prochaine réunion SG3 se tiendra le 8 septembre 9h30
- instruire l'évolution de la catégorie T5, autres points métier à valider (M. Dumont avec les bureaux métier)
- production des tables SIMPLISUP et SERVITUDE_COMMUNE (Projet GPU)
- intégrer les évolutions finalisées au fil de l'eau dans le projet de révision du standard SUP (A. Gallais)

4. Avancement du SG5 « Symbolisation »

Par N. Kulpinski, - cf. [présentation](#) (diapos 11 à 18)

Le SG5 travaille à la création des symboles manquants ou correspondants à de nouvelles codifications. Le processus s'appuie sur les labels des [issues](#), ceux-ci différencient les différentes phases d'instruction. Le suivi de la gestion des symboles par le SG5 et par le GPU est géré dans ce [tableur partagé par les participants du SG5](#). Il indique les symbolisations créées et permet au projet GPU de se synchroniser au SG5 pour l'actualisation et la création des symbolisations du GPU.

Le SG5 « Symbolisation » s'est réuni le 19 mai. Il travaillé avec le SG3 sur [le registre des symboles de SUP](#).

Pour les PLU et cartes communales : [12 nouveaux symboles](#) sont intégrés et [26 symboles sont en attente d'intégration](#) dans le GPU.

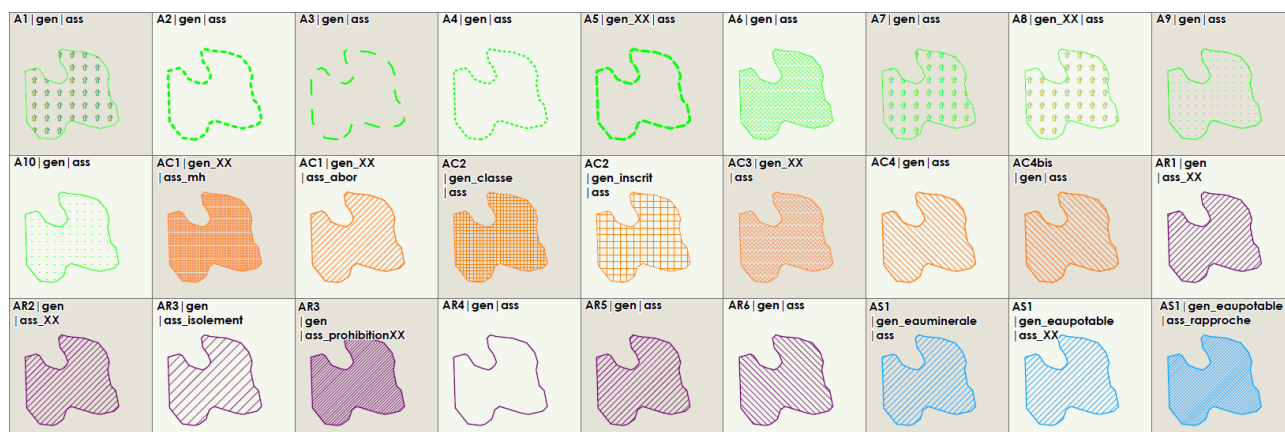
Les symbolisations au format SLD traduites par l'outil de conversion SLYR n'ont pas donné satisfaction n'ayant pas pu être intégrées sur le MapServer de la Géoplateforme (pour le GPU). La traduction en fichier qml étant satisfaisante, une analyse est en cours côté Projet GPU sur la traduction du format QML vers le format SLD afin d'automatiser l'intégration des symbolisations générées par le SG5.

A. Turret a converti en markdown les [spécifications générales de symbolisation](#). Elles seront révisées durant l'été. N. Kulpinski indique qu'elles intégreront [la page éditoriale](#) du Github SG5 (fichier readme.md).

A. Gallais remplacera le lien vers l'actuel document pdf obsolète, vers le fichier markdown. *[NB : c'est fait]*.

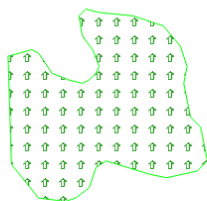
La détermination des noms de symboles a été validée par le SG3 dans le [registre des générateurs, assiettes et symboles](#) de SUP. Quelques corrections peuvent encore intervenir, mais N. Kulpinski indique que la prise en compte des évolutions du registre est automatisée.

Le SG5 a formalisé la "planche contact" de symboles SUP ainsi que le catalogue de symbolisation comprenant leurs spécifications graphiques et littérales détaillées.



A1 - Servitudes de protection des bois et des forêts relevant du régime forestier à Mayotte

A1|gen|ass



Motif ponctuel de remplissage :
 Symbole de police : Wingdings
 Taille : 15,0
 Couleur : #33a02c
 Décalage X : 0,00 Décalage Y : 0,00
 Séparation X : 15,00
 Séparation Y : 15,00
 Contour polygone : Taille : 0,5 Couleur : #00ff00

Ces ressources remplaceront l'actuelle « Annexe de symbolisation des SUP » dans le projet de révision du standard SUP.

Questions / débats

Le GT DDU adopte la dénomination « registre des symboles » plutôt que nomenclature, afin d'éviter tout ambiguïté avec la nomenclature nationale des SUP.

Décision / Actions

- Finaliser le catalogue de symboles SUP en coordination avec le SG3 (N. Kulpinski)
- Intégrer les symbolisations dans le GPU (projet GPU)
- La prochaine réunion du SG5 se tiendra le 10 septembre à 9h30 (N. Kulpinski)

5. Avancement du SG6 " Structuration du règlement d'urbanisme "

Par A. Alarcon - cf. [présentation](#) (diapos 19 à 24)

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme.

Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées par blocs de texte et illustrations pour la consultation du règlement. Le deuxième niveau vise la transcription des règles d'urbanisme (ex : marge de recul) et de leurs paramètres (ex : 10m) sous forme exploitable par un logiciel.

La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

Le [standard SRU de niveau 1](#) v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG. A. Moriceau (Sogefi) a réalisé une [preuve de concept](#) sur le standard SRU de niveau 1 dans l'idée d'illustrer les cas d'usage.

Le SG6 finalise le [projet de standard SRU de niveau 2](#) qui structure les règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les règles d'urbanisme par un enchaînement de conditions qui entraînent des contraintes (voire des possibilités) d'urbanisme. Le projet est porté par le [Github SRU](#) et L'IGN suivant la [feuille de route DHUP / IGN / CNIG](#).

Le SG6 SRU s'est réuni les 22 avril et 1^{er} juin. Il se réunit en moyenne deux fois entre chaque réunion DDU.

5.1 Outil de traduction reglement.pdf vers SRU.json

La traduction du reglement.pdf s'effectuera vers le reglement SRU niveau 1.json, puis du niveau 1 vers le niveau 2.

Le SG6 a participé à l'élaboration du [cahier des charges d'un outil de traduction du reglements.pdf vers le reglement.json conforme SRU](#). Il est désormais stabilisé et transmis à [IGNfab](#) qui développera le produit minimum viable (MVP) en collaboration avec O. Abou-Samra, développeur de la solution [infoPLU](#).

Le produit minimum viable est attendu fin septembre, en ligne avec l'échéancier de la feuille de route.

IGNfab et SG6 échangeront pendant le développement. A. Alarcon et M. Dumont assurent la coordination.

5.2 Standard CNIG SRU de niveau 2

Le schéma JSON de SRU de niveau 2 a été corrigé par O. Abou-Samra à partir d'un test sur le PLU de Suresnes.

Le schéma est consultable par une personne grâce à l'outil : json-schema-for-humans : la structure globale du schéma, ses classes et leurs attributs y sont nettement plus lisibles qu'à la lecture du JSON brut.

The screenshot displays the JSON Schema for 'conditions'. The path is root > regles > Regle > conditions. The 'conditions' field is an array. Each item is an object with a 'oneOf' constraint. One of the options is 'ConditionSpecifique', which is an object with an 'allOf' constraint. One of the options in 'allOf' is 'catCondition', which is an object with an 'idPrescription' attribute.

Parallèlement à la correction du schéma, O. Abou-Samra a fait des propositions d'évolutions qui ont été présentées au SG6. A. Alarcon les a référencées dans les issues 55 à 60, sous le label « propositions_evolution_standard_niv2 ». Le SG6 doit arbitrer leurs priorités.

Questions / débats

- A. Caillon remarque la course de vitesse entre les progrès de l'IA et les efforts de structuration, susceptibles de devenir rapidement obsolètes du fait des évolutions très rapides de l'IA. N. Kulpinski rappelle que les deux démarches sont davantage complémentaires que concurrentes, car l'IA produit des résultats d'autant plus probants qu'ils auront été cadrés par de l'information structurée.
- le SG6 s'inscrit dans une logique de transcription du règlement.pdf en un règlement.json structuré conformément aux modèles de données SRU de niveau 1 et 2. Il ne s'agit pas, de demander aux urbanistes de rédiger un règlement directement dans sa forme structurée par le CNIG. Néanmoins, A. Caillon souligne qu'à l'instar du chantier géomatique entraîné par la création du GPU, les urbanistes seront probablement amenés à modifier leurs pratiques d'élaboration de règlement du fait de l'émergence du standard SRU.
- M. Dumont indique que les collectivités et leurs prestataires seront invités à tester l'outil développé par IGNfab, probablement au 4^{ème} trimestre 2026.
- La question de la dualité ou de l'unicité du fichier .json (niveau 1 / niveau 2) est reportée aux décisions du SG6, éclairées par les prochains développements de l'outil de traduction du règlement.

Décision / Actions

- coordonner les travaux entre IGNfab et SG6 (A. Alarcon, M. Dumont)
- poursuivre la modélisation SRU de niveau 2 (SG6)
- prochaine réunion SG6 : 14 septembre (A. Alarcon)

6. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais -- cf. [présentation](#) (diapos 25 à 33)

Le répertoire [Standard](#) du Github DDU stocke :

- la [version officielle en vigueur](#) du standard PLU/CC correspondant à celle publiée [sur le site du CNIG](#)
- la [version courante du projet de révision](#) avec le [tableau de suivi des évolutions](#).
- les [versions antérieures](#) des standards.

Les évolutions des standards d'urbanisme sont référencées dans les référentiels Github et récapitulées dans les tableaux « Suivi des évolutions » propres à chaque standard, ainsi qu'au paragraphe « Suivi du document » à l'intérieur de chaque standard.

6.1 Standard PLU / CC

[issue 31](#) - Procédures d'évolution - Les changements à prévoir - Loi Huwart

Les dispositions de la Loi Huwart ont été intégrées dans le [projet de révision de standard PLU/CC](#).

Remarques	1) n° correspond au numéro de la procédure depuis la dernière révision générale ou à défaut depuis l'élaboration. Exemple : MS2 : Modification simplifiée n°2 depuis la dernière révision générale (car une révision réinitialise le numéro à la valeur : 1)
	2) La loi Huwart du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement a supprimé les procédures de modification simplifiée (MS), révision simplifiée (RS) et révision suivant l'article L. 153-34 (RA). Elles ne sont donc plus employées, et la procédure de modification "M" recouvre, selon la date, soit d'anciennes modifications de droit commun, soit de nouvelles modifications.

cette première approche pourra être complétée de dispositions précisées par la DHUP suite à la publication du décret d'application.

A. Kraus met en avant le besoin de savoir à l'avenir si une modification (M) sera une modification simplifiée (MS) ou une modification postérieure à l'application de la loi Huwart.

[issue 32](#) - Intégration des objectifs des PLU dans le standard

La résolution de cette issue en attente de l'animation d'un atelier dédié par DHUP (cf [§2](#)).

[issue 34](#) - Prescription loi littoral : espaces proches du rivage

E. Henrot suggère soit décliner le code 31 (ce qui impliquerait de revoir l'intitulé du code générique

31-00) soit de créer un nouveau code de prescription. Le GT CNIG DDU du 12 mars 2026 a considéré que la résolution de cette issue est soumise à l'avis du bureau métier. Il attirera l'attention de DHUP/UP3 sur cette issue et les autres où sont avis est requis.

[issue 35](#) - Ajout d'un champ NATURE aux tables INFO

La proposition d'ajout d'un 3^{ème} niveau d'arborescence n'a pas été retenue. Le besoin particulier d'une collectivité, portant par exemple sur la thématique risques, sera de préférence résolu par l'utilisation d'attributs complémentaires optionnels.

[issue 36](#) - Les codes 0504 : aire d'accueil des gens du voyage et 0505 : aire de grand passage sont intégrés au projet de révision de standard PLU/CC

[issue 37](#) - Renommer le fichier json SRU

Le fichier de règlement conforme au standard SRU règlement.xml a été renommé règlement.json dans le projet de révision de standard PLU/CC.

[issue 38](#) - Libelle de la Prescription 16-00

Le [GT CNIG DDU du 12 mars 2026](#) a constaté que la codification PRESCRIPTION 16-00 n'est pas une généralisation des sous-codifications 16-xx. Plusieurs solutions sont évoquées. L'évolution ne peut être intégrée que dans une révision majeure du standard PLU/CC, sous le contrôle de DHUP et du Projet GPU pour éventuellement redéfinir et redistribuer les sous-codes. Dans cette hypothèse, le code 16 devrait être remplacé par un nouveau code pour éviter toutes confusions entre données conformes à différentes versions du standard.

Le sujet est du ressort du DHUP avant toute mesure d'évolution du standard PLU/CC.

[issue 39](#) – Casse dans le nommage des pièces, répertoires et identifiants

Le [GT CNIG DDU du 12 mars 2026](#) a considéré que le sujet de modification de la casse dans le nommage des répertoires est un réel sujet sans être prioritaire.

Entre-temps, le problème de stockage du fichier padd.pdf en fonction de sa casse a été corrigé par le Projet GPU.

E. Henrot précise que sa demande consistait à ne plus devoir se préoccuper de la casse. M. Dumont confirme que le validateur GPU est sensible à la casse, en particulier pour certaines valeurs d'attributs (PLUI vs PLUi). A. Kraus renchérit en indiquant que tous les systèmes d'exploitation n'ont pas le même comportement par rapport à la casse et, par exemple, les plateformes Linux y sont sensibles.

[issue 40](#) – Prescriptions - utiliser impérativement les sous-codes... ou pas

Pas de contribution à cette issue proposant des modifications de consignes d'utilisation des sous-codes génériques pour les prescriptions 05, 07, 18.

[issue 41](#) – Carte de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte

DHUP et le bureau métier DEB / ELM2 demandent à ce qu'un code de périmètre d'information spécifique soit attribué aux cartes de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte, en distinguant 2 sous-codes pour les plages à horizon 30 ans et horizon 30-100 ans, comme pour les prescriptions 54. Les codes INFO 44-01 et 44-02 peuvent être utilisés à cet effet.

[issue 44](#) – Codification du périmètre de diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs

Ce [décret](#) prévoit qu'un périmètre de diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs puisse être défini par délibération du conseil municipal et annexé au PLU ou au PLUI.

Sous réserve de l'avis DHUP, le code INFO 45 peut être utilisé pour désigner le périmètre de diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs.

6.2 Standard PSMV

Le standard PSMV n'a pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

6.3 Standard SUP

La révision majeure du standard CNIG SUP est en cours

6.4 Standard SCOT

Le standard SCOT n'a pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

6.5 Standard SRU de niveau 1 et de niveau 2

Le standard SRU de niveau 1 n'a pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

Le standard SRU de niveau 2 est en cours d'élaboration (cf. §5)

Décision / Actions

- *Intégrer les évolutions en continu dans les projets de révision des standards SUP et PLU/CC (A. Gallais)*

7. Liens utiles

- [Pages CNIG : Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme](#) et [GT CNIG DDU](#)
- [Version courante du projet de révision de standard PLU/CC](#)
- [Github GT DDU et PLU](#) – [Github Carte communale](#) – [Github SCOT](#) – [Github PSMV](#)
- [Github SG3 SUP](#) - [Github SG5 Symbolisation](#) - [Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)
- [Page CNIG : SG6 Structuration du règlement d'urbanisme](#)
- [Géoportail de l'urbanisme](#)
- [DOCURBA](#)
- [Manuel du débutant pour l'utilisation de Github](#)